



Communauté de communes Armagnac Adour
Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE
Conseil communautaire du 14 décembre 2020

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 8 décembre 2020

Secrétaire de séance :

M. Laurent PERISSE (Sarragachies)

Date d'affichage : 8 décembre 2020

L'an deux mille vingt le quatorze décembre à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de SAINT-GERMÉ, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Président.

Nombre de conseillers en exercice :

45

Nombre de conseillers présents :

37

Nombre de pouvoirs :

3

Nombre de votants :

40

Présents : Mesdames et Messieurs Petit, Peres, Sarniguet, Callac, Duclos, D'Antin, Aragnouet, Bernard, Franchetto, Cagnasso, Dufau Philippe, Ducournau, Fauqué, Baudé, Jelonch, Darroux, Capmartin, Priouzeau, Terrain, Boué, Flogny, Bastrot, Coomans, Lajus, Denard, Clot, Pailhas, Poitreau, Biau, Marin, Périssé, Labenne, Bayle, Renaudin, Menvielle, Thomas, Richevaux.

Absents excusés : Mesdames Pasian, Dufau, Rigaud, Dabadie et Messieurs Garros, Lartigolle, Dagieux, Castets, Buffalan.

Pouvoirs : de Mme Dufau à Mme Coomans, de M. Castets à M. Bastrot, de Mme Dabadie à M. Petit.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance

- Approbation du compte-rendu du 9 novembre 2020.

- **Gestion** :

- Présentation de la commission DETR du vendredi 4 décembre 2020

- **Finances** :

- Vente du bâtiment BRICODARTI à M. RUIZ
- Décisions modificatives

- **Voirie** :

- Contrat d'audit Ouvrages d'art
- Dépôt de demande de subvention pour 2 ouvrages d'art
- Conventions de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Riscle (Rue Daudirac)

- Bâtiments :

- Réhabilitation école maternelle de Viella : choix des bureaux de contrôle
- Dépôt d'une demande de subvention sur la DSIL Energétique
- Création d'une Maison France Services :
 - Présentation
 - Demande de subvention

- Actions Sociales :

- Achat du bâtiment : dépôt d'un dossier de demande de subvention.

- Loisirs, Culture, tourisme :

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le fonctionnement de l'école intercommunale de musique pour l'année 2020/2021

- Administration générale :

- Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

- Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Laurent Perisse est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du 9 novembre 2020.

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, le compte rendu.

Gestion

M. Petit présente le compte-rendu de la commission DETR du 4 décembre 2020 lors de laquelle M. le Préfet a précisé les catégories d'opération d'investissement prioritaires et a déterminé les fourchettes des taux de subvention 2021. (cf document joint)

Ainsi, la date de dépose des dossiers est fixée au plus tard au vendredi 15 janvier 2021.

Seuls les projets présentant des opérations finalisées techniquement et prêtes à démarrer en 2021 seront programmées.

Par ailleurs, un ordre de priorité devra être précisé dans la mesure où plusieurs dossiers d'une même collectivité seraient simultanément déposés.

De plus, il sera tenu compte des opérations précédemment financées qui n'auraient pas reçu de commencement d'exécution dans les délais requis.

La loi « Engagement et proximité » impose la publication et l'affichage du Plan de financement de l'opération.

-Vente de l'immeuble à usage professionnel - rue du Docteur Doucet à Aignan (Ancien Dartigoeyte)

En mars dernier était signé un acte notarié stipulant la cession de crédit-bail détenu par M. Dartigoeyte à M. Ruiz pour le bâtiment à usage professionnel situé rue du Docteur Doucet à Aignan.

Pour ce faire, M.Ruiz payait chaque mois un loyer de 344.25 euros.

Aujourd'hui, il émet le souhait d'acquérir ce bâtiment pour la somme de 17 557 euros correspondant à :

- 344.25 x12 mois x15 ans = 61 965 euros (coût global du crédit-bail)
- 44 408.25 € déjà réglés
- Solde : 61 965 - 44 408.25 = 17 557 euros.

Aussi, les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, :

- d'accepter la vente du bâtiment à M. Ruiz pour la somme de 17 557 euros.
- d'autoriser M. le Président à signer l'acte notarié devant Maître Bounel à Aignan.

-Décision modificative pour rattachement des charges

Monsieur le Président informe l'assemblée que certains articles du chapitre 11 du budget principal sont insuffisants aussi il propose les virements de crédits suivants.

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-67 480,00		
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	1 500,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	5 820,00		
615231 (011) : Voiries	38 200,00		
61558 (011) : Autres biens mobiliers	4 610,00		
6184 (011) : Versements à des organismes de formation	17 350,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité la modification proposée.

-Contrat d'audit Ouvrages d'Art

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la communauté de communes Armagnac Adour a décidé d'avoir recours à un service d'audit ayant pour objet la réalisation d'un état des lieux visuel sur 80 Ouvrages d'Art situés sur les Voiries Communales d'intérêt communautaire.

Elle fait suite à la première phase d'état des lieux de Mars 2020 qui a concernée 13 O.A et de la deuxième campagne de Juillet 2020 qui a concerné 40 O.A.

L'objectif de cette mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage est de permettre à la CCAA d'évaluer l'état de conservation des O.A concernés par les visites, d'évaluer les actions à mettre en place, d'estimer sommairement les coûts induits et d'avoir les premiers éléments pour mettre en place des plans pluriannuels d'investissement et de fonctionnement.

L'établissement consulté « Ouvrages & Patrimoine » est spécialisé dans ces études.

1 – Le prix de la prestation proposée est de :	Total HT	17 150.00 €
	TVA 20%	3 430.00 €
	Total TTC contrat	20 580.00 €

et se décompose comme suit :

Détail des prestations <i>(suivant note méthodologique)</i>	U	Qté	PuHT	PtHT
0 – Préparation mission et analyse des données disponibles	F	1	800 €	800,00 €
I – Visite terrain	U	80	105 €	8 400,00 €
II – Frais d'intervention Véhicule, carburant, hotel, repas,...	F	1	1 700 €	1 700,00 €
III – Création/Fourniture d'un tableur général base de donnée OA	U	80	30 €	2 400,00 €
IV – Rédaction rapport de synthèse état des lieux 800A <i>Comprenant: Notation/pathologie principales/Actions urgentes</i> <i>Entretien spécialisé/travaux et actions de surveillance</i> <i>Y/c description sommaire typologie et géométrie des OA</i>	F	1	3 100 €	3 100,00 €
V - Synthèse programme de surveillance à l'échelle du patrimoine OA (ensemble des OA visités sur les 3 phases, soit envrion 134 OA)	F	1	750 €	750,00 €
VI – Prestations complémentaires <i>(sur demande avant intervention terrain)</i>				
<i>Rédaction d'une fiche identification par OA</i>				
<i>Rédaction PV état de lieux par OA</i>				
<i>Plan existant OA</i>				<i>suivant type OA</i>
<i>Inspection détaillée ITSOA</i>				<i>suivant type OA</i>
<i>Visite évaluation type IQOA</i>				<i>suivant type OA</i>

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, de retenir l'entreprise citée ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat d'audit.

- Programme investissement 2021 : réfection des ouvrages d'art à Viella et Labarthète.

Deux ouvrages d'art, l'un situé sur la commune de Labarthète, l'autre situé sur la commune de Viella, présentent une dangerosité qu'il convient de palier dans les meilleurs délais.

Il convient de démolir l'ouvrage existant et de refaire le soubassement et le tapis du pont.

Cette opération est prévue selon le plan de financement ci-dessous, sachant que les aides financières sont calculées uniquement sur le montant hors taxe.

Les travaux ont un coût de 76 435 euros HT et l'Etat peut intervenir à hauteur de 50% soit 38 217 euros. Le reste à charge pour la collectivité est ainsi de 38 218 euros.

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, :

- d'approuver cette opération d'investissement
- d'approuver le plan de financement proposé
- d'autoriser M. le président à solliciter les différents partenaires financiers afin d'obtenir de l'Etat les subventions souhaitées, notamment la DETR ;
- de signer tout document relatif à cette opération d'investissement.

- Convention de co-maitrise d'ouvrage avec la commune de Riscle.

Dans le cadre de sa compétence « voirie », la communauté de communes a prévu la réfection de la rue Daudirac à Riscle.

Ce chantier consiste en la réalisation de tranchées dans lesquelles seront enfouies les différents réseaux et autres branchements. L'entreprise chargée de ces travaux assurera le rebouchage et la stabilisation de ces tranchées.

La réalisation de ce projet relève de la compétence de deux maîtres d'ouvrages publics distincts au sens de la loi n° 85-704 du 12/07/1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre à savoir :

- La commune de Riscle concernant la mise en place du réseau d'eau pluvial et de l'embellissement de la voirie.
- La Communauté de communes « ARMAGNAC ADOUR » concernant sa responsabilité en matière de compétence voirie et, à ce titre, son obligation d'entretien des voies communales.

Le coût total de ces travaux est estimé à 185 962 euros. La participation de la commune de Riscle est estimée à 39 850 euros correspondant au montant des travaux réseau eau pluvial et embellissement après déduction faite des subventions perçues.

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, d'accepter le montant de 39 850 euros et de l'autoriser à signer la convention correspondante.

Bâtiments

-Attribution des missions bureau de contrôle et du coordonnateur SPS pour le marché de réhabilitation de l'école maternelle de Viella

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la communauté de communes Armagnac Adour doit avoir recours à un bureau de contrôle technique et d'un coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé) ayant pour objet la réhabilitation de l'école maternelle de Viella afin de satisfaire les obligations légales et réglementaires d'un marché public de réhabilitation.

Les établissements consultés sont les suivants :

- APAVE 40 000 MONT DE MARSAN

- CPS AQUITAINE 40 190 SAINT GEIN
- SOCOTEC 64 000 PAU
- SOCOTEC 65 000TARBES
- VERITAS 31 000 TOULOUSE

Tableau récapitulatif des offres reçues :

MISSION	APAVE	SOCOTEC PAU	SOCOTEC TARBES	CPS AQUITAINE	VERITAS
CSPS	2 433,60 €	2 760,00 €	2 940,00 €	2 388,00 €	2 640,00 €
Nbre de visite	7	10		12 à 18	30
Complément / mois sup.	660,00 €	si 10% + 70% dépassmnt	si 10% + 70% dépassmnt	FORFAIT	900€ - 1j
CLASSEMENT CSPS :	2	4	5	1	3
ACCESSIBILITE	480,00 €	180,00 €	300,00 €	- €	- €
ATTESTATION REGLEMENTAIRE APRES TRAVAUX					
C.T CONSTRUCTION	3 120,00 €	3 480,00 €	3 648,00 €	- €	4 752,00 €
Nbre de visite	12	10			19
Complément / mois sup.	0,12 €	si 10% + 70% dépassmnt	si 10% + 70% dépassmnt		500€ - 1/2j
CLASSEMENT C.T.C:	1	2	3	-	4
MONTANT en TTC:	6 033,60 €	6 420,00 €	6 888,00 €		7 392,00 €
MONTANT HORS CSPS:	3 600,00 €	3 660,00 €	3 948,00 €	-	4 752,00 €
CLASSEMENT FINAL	1	2	3	-	4

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, d'attribuer le marché:

- pour la mission CSPS à l'entreprise CPS AQUITAINE, pour le montant de 2 388€ TTC
- pour la mission Contrôle Technique de la Construction avec l'attestation réglementaire d'accessibilité après travaux à l'entreprise APAVE, pour le montant de 3 600€ TTC

-Contrat d'audit du dossier technique amiante et plomb sur la zone d'entrée de la cantine pour le marché de réhabilitation de l'école maternelle de Viella

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la communauté de communes Armagnac Adour doit avoir recours à un bureau de contrôle afin de procéder aux échantillonnages complémentaires nécessaires avant travaux sur la zone d'entrée de la cantine dans le cadre de la réhabilitation de l'école maternelle de Viella afin de satisfaire les obligations légales et réglementaires d'un marché public de réhabilitation.

L'établissement consulté est le suivant :

- SOCOTEC 65 000TARBES

Le prix de la prestation, variant suivant le nombre d'échantillons, est de :

Total HT	750.00 €
TVA 20%	150.00 €
Total TTC contrat	900.00 €

SYNTHESE DE L'OFFRE

Adr	Désignation missions	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	Montant TTC	
1	Repérage de l'amiante avant travaux	1	600,00	600,00	720,00	<input checked="" type="checkbox"/>
1	Prélèvement d'échantillons pour analyse présence amiante : 40 € HT (matériaux)	Nbre non déterminé	40,00	40,00	48,00	<input checked="" type="checkbox"/>
1	Caractérisation de la présence d'amiante dans les voiries (prélèvement d'enrobés) : 90 € HT	Nbre non déterminé	90,00	90,00	108,00	<input checked="" type="checkbox"/>
1	Diagnostic Plomb avant travaux	1	150,00	150,00	180,00	<input checked="" type="checkbox"/>
Total (EUR)		2		750,00	900,00	

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, d'attribuer l'audit à la société SOCOTEC de Tarbes.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Communauté de Communes.

-Subventions DSIL et Région 2021 : Réfection de la toiture et isolation du bâtiment de l'école de Viella.

En 2020, la communauté de communes Armagnac Adour a bénéficié d'une DETR de la part de l'Etat et une subvention « bourg-centre » de la part de la Région pour la réfection de l'école maternelle de Viella.

Dans ces attributions, ne figuraient pas la réfection de la toiture ainsi que l'isolation du bâtiment.

Aussi, M. le Président propose de demander une DSIL Energétique afin d'apporter un plus qualitatif concernant les économies d'énergie.

Les membres du conseil communautaire, décident, à l'unanimité :

- d'approuver cette opération d'investissement,
- d'autoriser M. le Président à solliciter les différents partenaires financiers afin d'obtenir les subventions souhaitées, notamment la DSIL Energétique.
- de signer tout document relatif à cette opération d'investissement.

-Programme investissement 2021 : Maison France Service

Le projet de transformation de la MSAP en Maison France Services est toujours d'actualité.

En effet, La Poste souhaite rester, sur Aignan, le partenaire de la CCAA mais demande à se désengager sur Riscle. Ainsi, la ccaa envisage la création d'une Maison France Services dans la partie de l'Office de Tourisme, sachant que le tout constituera un développement des services dans le bourg-centre au service du territoire.

M. le Président décrit le projet de création d'un espace dédié au public avec une mise en conformité énergétique.

Ainsi, cette opération est prévue selon le plan de financement ci-dessous, sachant que les aides financières sont calculées uniquement sur le montant des travaux H.T. et pour la Région ne sont pris en compte que les travaux de mise en accessibilité et d'isolation.

CREATION D'UNE MAISON FRANCE SERVICE

<i>Collectivités</i>	<i>Montant des trav. Eligibles H.T.</i>	<i>Taux</i>	<i>Montant sub.</i>
<i>Etat (DETR)</i>	<i>314 446</i>	<i>50%</i>	<i>157 223</i>
<i>Conseil Régional</i>	<i>314 446</i>	<i>25%</i>	<i>78 611</i>
<i>Conseil Départemental</i>	<i>314 446</i>	<i>5%</i>	<i>15 723</i>
<i>Autofinancement</i>			
<i>C.C.A.A.</i>	<i>314 446</i>	<i>20%</i>	<i>62 889</i>

Les membres du conseil communautaire, décident, à l'unanimité :

- d'approuver cette opération d'investissement,
- d'approuver le plan de financement proposé,
- d'autoriser M. le Président à solliciter les différents partenaires financiers afin d'obtenir les subventions souhaitées
- de signer tout document relatif à cette opération d'investissement.

- Programme investissement 2021 : Centre intercommunal de santé.

La commune de Riscle et les communes alentours sont confrontées à la fermeture d'un cabinet médical qui regroupait 3 médecins généralistes et à un départ à la retraite d'un médecin libéral.

Ainsi, depuis le mois de mai 2020, il reste, sur l'ensemble du territoire Armagnac Adour, 4,5 médecins généralistes pour une population de 7 105 habitants, répartis comme suit : 1 à Aignan-2.5 à Riscle et 1 à Viella. Il est à noter que deux de ces médecins sont proches de la retraite.

Lors du conseil communautaire du 9 novembre dernier, les élus ont décidé d'acquérir le cabinet médical fermé depuis le mois de juin, au prix de 165 000 euros ainsi que tous les mobilier et matériel permettant aux 3 médecins et 2 secrétaires médicales d'officier.

Ainsi, cette opération est prévue selon le plan de financement ci-dessous :

CREATION D'UN CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTE

<i>Collectivités</i>	<i>Montant des trav. Eligibles H.T.</i>	<i>Taux</i>	<i>Montant sub.</i>
<i>Etat (DETR)</i>	<i>247 295</i>	<i>50%</i>	<i>123 648</i>
<i>Conseil Régional</i>	<i>247 295</i>	<i>25%</i>	<i>61 823</i>
<i>Conseil Départemental</i>	<i>247 295</i>	<i>5%</i>	<i>12 365</i>
<i>Autofinancement C.C.A.A.</i>	<i>247 295</i>	<i>20%</i>	<i>49 459</i>

Les membres du conseil communautaire, décident, à l'unanimité :

- d'approuver cette opération d'investissement,
- d'autoriser M. le Président à solliciter les différents partenaires financiers afin d'obtenir les subventions souhaitées, notamment la DETR à l'Etat.
- de signer tout document relatif à cette opération d'investissement.

Loisirs, culture, tourisme**-Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour le fonctionnement de l'école intercommunale de musique pour l'année 2020/2021**

Monsieur le Président propose de déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental du Gers pour le financement de l'école intercommunale de musique pour la saison 2020/2021.

La demande de subvention comprend deux parties :

- 1) Le bilan de l'école intercommunale de musique pour la saison 2019/2020
- 2) Le projet pour la saison 2020/2021

Monsieur le Président rappelle que l'effectif de l'école pour l'année 2020/2021 est de 61 élèves. Les classes instruments (percussions, piano, guitare, saxophone, cuivres, clarinette, flûte) et formation musicale sont dispensées par 9 professeurs. Une classe d'Eveil Musical a été ouverte à la rentrée de septembre 2020.

Par ailleurs, l'école anime trois formations musicales (deux classes d'harmonie et un ensemble de guitares) et réalise des prestations et des auditions en public.

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité :

- de demander une subvention auprès du conseil départemental aussi substantielle que possible pour financer le fonctionnement de l'école de musique
- d'autoriser le Président à effectuer les démarches administratives et à signer tout document s'y rapportant

- Désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu l'arrêté préfectoral n°32-2017-12-18-002 en date du 18 décembre 2017 portant statuts de la communauté de communes Armagnac Adour, conformément à l'article L 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers,

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant,

Considérant que la CLECT a été créée lors du conseil communautaire du 20 juillet 2020 pour la durée du mandat, composée de 3 conseillers de Riscle, 2 conseillers d'Aignan, 1 conseiller par commune pour les 22 communes,

Considérant les délibérations des communes pour la désignation des membres,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité :

- de désigner les conseillers municipaux suivants comme membres de ladite commission :

Communes	Noms	Communes	Noms
AIGNAN	Gérard PERES Jean-Yves DARBAS	MAULICHERES	Jacques BRUMONT
AVERON-BERGELLE	Michel LARTIGOLLE	MAUMUSSON-LAGUIAN	Guy CAPMARTIN
BOUZON-GELLENAVE	Nicole DUCLOS	POUYDRAGUIN	Bertrand PRIOUZEAU
CAHUZAC SUR ADOUR	Mireille ARAGNOUET	RISCLE	Christophe TERRAIN Marie-Claire FLOGNY René CASTETS
CASTELNAVET	Joël DAGIEUX	SABAZAN	Franck LACOSTE
CAUMONT	Jean-Claude FRANCHETTO	SAINT-GERME	Philippe POITREAU
FUSTEROUAU	Jean-Pierre MUSSET	SAINT-MONT	Murielle RIGAUD
GOUX	Isabelle MONNERY	SARRAGACHIES	Laurent PERISSE
LABARTHETE	Philippe DUFAU	TARSAC	Jean-Luc BUFFALAN
LELIN-LAPUJOLLE	Nicolas BECARD	TERMES D'ARMAGNAC	Jean-Luc MASSAGUE
LOUSSOUS-DEBAT	Alain BAUDE	VERLUS	Jean MENVIELLE
MARGOUET-MEYMES	Christian JELONCH	VIELLA	Jean-François THOMAS

Questions diverses

-Les nouveaux statuts ont été approuvés par la Préfecture le 10 décembre 2020.

-Le bus de dépistage COVID-19 stationnera à Termes d'Armagnac le mercredi 16 décembre 2020 à 13H30 en milieu d'après-midi.

-La perception de Plaisance devient une antenne de Mirande dès le 2 janvier 2021. Ce sera une antenne non pérenne qui restera ouverte tant que des permanents y resteront.

Des permanences ont lieu dans les bourgs-centres(Riscle et Aignan) avec un conseiller aux collectivités qui sera présent pour les demandes de la CCAA, des mairies, des syndicats.

-M. Clot demande où en sont les travaux des futurs bureaux de la CCAA situés dans l'ancien EHPAD. M^l le Président explique que les travaux ne sont pas encore totalement terminés et qu'il faudra attendre fin février 2021 pour emménager.

La séance est levée à 22 H 00.